



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-9

PRENEZ AVIS QUE le règlement mentionné ci-dessous, adopté par le conseil municipal, est entré en vigueur à la date apparaissant sur le certificat de conformité émis par la MRC d'Antoine-Labelle.

Numéro	Adoption	Titre	Entrée en vigueur
113-9	8 avril 2019	Règlement modifiant le règlement 113 relatif aux usages conditionnels dans la zone H-329.	28 mai 2019

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques situé au 300, boulevard Albiny-Paquette, pendant les heures de bureau, ou sur le site Internet de la Ville au <https://www.villemontlaurier.qc.ca/vie-municipale/reglements-municipaux>.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 12^e jour de juin 2019.
Stéphanie Lelièvre, greffière